

TRAVAIL ET HANDICAP, C'EST POSSIBLE

**Je peux
travailler ?**



De dispositifs
spécifiques de
recrutement

D'un contrat
d'apprentissage et
être titularisé en fin
de formation

D'un temps
partiel de droit

De la promotion
par voie de
détachement

Du
télétravail
médical

D'un aménagement
pour passer les
épreuves de concours
ou d'examens

Tu es prioritaire
pour ta
mutation

**BEN OUI !!!
Tu peux
bénéficier :**

D'aménagements
d'horaires adaptés
à mon handicap

**Tu vois
l'inclusion
est possible !**

Ton poste est
adapté à ton
handicap

D'un départ
anticipé à la
retraite

